Position à l'égard de l'utilisation des animaux à des fins récréatives ou de divertissement

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec souhaite exprimer ses préoccupations quant aux traitements qui peuvent être réservés aux animaux utilisés à des fins récréatives ou de divertissement et réitère l'importance d'assurer la santé et le bien-être de tout animal impliqué dans de telles activités. En ce sens, l'Ordre rejoint l'essentiel des préoccupations de la population québécoise et de la profession vétérinaire.

L'Ordre reconnait la grande diversité des activités impliquant des animaux et comprend que plusieurs situations nécessitent des considérations individuelles et circonstancielles. Néanmoins, l'Ordre invite les personnes et les organisations engagées dans ce genre d'activités ou d'événements à réévaluer la pertinence de certains aspects au regard des impacts négatifs potentiels – tant physiques que psychologiques – que peuvent subir les animaux.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec considère que l'utilisation des animaux à des fins récréatives ou de divertissement est généralement acceptable dans la mesure où les efforts nécessaires et notables sont déployés afin de respecter le concept universellement reconnu des «cinq libertés», telles qu'énoncées notamment dans la *Position de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec sur le bien-être des animaux* :

- la faim et la soif;
- l'inconfort physique et la douleur;
- les blessures et la maladie;
- la crainte et le stress chronique;
- les barrières à l'expression de leurs besoins éthologiques essentiels et naturels.

Des mesures de biosécurité ainsi que de prévention et contrôle des maladies doivent être une partie intégrante de la pratique de ces activités. Les soins aux animaux sont essentiels avant, pendant et après les activités, et durant toute la vie de l'animal. Peu importe l'activité, les désagréments éventuels pour les animaux doivent être limités, atténués ou supprimés.

Toute utilisation des animaux comporte des obligations morales et des responsabilités éthiques. L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec recommande aux organisations responsables d'événements utilisant des animaux ou effectuant la garde d'animaux d'adopter un processus d'évaluation et d'amélioration continues de leurs pratiques en matière de sécurité, de santé et de bien-être des animaux et d'avoir recours aux conseils et aux services d'au moins un médecin vétérinaire pour les soutenir et les guider en la matière.

Adoptée le 16 juin 2015